

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 445

Artikel: La loi sur les traitements des institutrices bernoises

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

suis brûlée avec l'un d'eux. D'autres fois, nous avons pris nos repas dans de vastes et fraîches maisons de pierre blanche. Dans toute demeure hindoue, chaque hôte a devant lui un grand plateau rond en argent et neuf ou dix petits bols d'argent pleins de friandises et de fruits délicieux.

Nous avons aussi visité plusieurs villages dont les maisons sont bâties en briques de boue sèche. Plusieurs ne comprennent que deux chambres, dans lesquelles le bétail entre sans se gêner. Les paysans sont terriblement pauvres et travaillent sans fin. Nous avons entendu et eu une longue entrevue avec Mahatma Gandhi, et parlé avec lui de la nouvelle Constitution des Indes, de son activité dans les villages, et de nombreux problèmes sociaux. Enfin, nous avons pris la parole dans de merveilleux meetings, où des centaines de personnes ont dû rester debout, et quand Miss Royden a prêché, jamais on n'avait vu l'église si pleine.

Margery I. CORBETT ASHBY.

(Trad. française de "The Townswoman.")

L'apprentissage ménager dans le canton de Vaud

Le Grand Conseil vaudois dans sa séance du 28 janvier, a fini par voter, en troisième débat, le chapitre de la loi sur la formation professionnelle relatif à l'apprentissage ménager facultatif. Cinquante députés ont voté contre, quatre-vingts, pour. Seize associations féminines avaient adressés aux députés une lettre les priant de voter ce chapitre et attirant leur attention sur l'importance de la formation professionnelle de la ménagère. La discussion n'a pas été très glorieuse; d'aucuns n'ont pas encore compris ou ne veulent pas comprendre que la tenue du ménage est une profession et doit être traitée et reconnue comme telle; évidemment, cela gêne leurs bonnes petites habitudes. Tel autre prétend que les membres des associations féminines ne suivent pas leurs comités, que seuls les comités désirent l'apprentissage ménager. Qu'en sait-il? Nous pouvons affirmer ici que M. Eugène Simon, avocat à Lausanne, ignore tout de ce qui se passe dans nos associations féminines; il n'a aucune relation avec les féministes lausannoises et vaudoises; ses affirmations sont toutes gratuites, et cela est grave pour un député juriste.

La discussion a offert ce spectacle comique, pour ne pas dire déplorable, de députés s'élevant contre un progrès réclamé par les femmes, dans un domaine qui est strictement féminin. Une belle démonstration de plus de la nécessité de la présence de femmes dans les Conseils de la nation. Cela nous aurait évité, en l'occurrence, un nombre incalculable de lettres, de démarches, de conférences, de séances de comités. Belle économie de temps pour nous, et le pays ne s'en porterait pas plus mal, bien au contraire.

S. BONARD.

Glané dans la presse...

La carrière de téléphoniste, il y a cinquante ans

Dans le Bulletin technique de l'Administration suisse des Télégraphes et Téléphones (No 4, 1934) M^{lle} Eng. Genevieve (Genève) publie des souvenirs pleins d'humour et de vie sur la carrière de téléphoniste qu'elle exerça pendant quarante ans. M^{lle} Genevieve, ajoutons-le, n'est point une inconnue pour beaucoup de nos lectrices, car, en 1920 déjà, comme elle le rappelle elle-même dans ces souvenirs, le Mouvement rendait compte, dans les termes suivants, d'une causerie faite par elle à l'Union des Femmes de Genève, dans une série de conférences: «Quelle profession choisir pour nos filles?»

M^{lle} Genevieve a parlé avec un enthousiasme que ne tempérât aucune réserve, de la profession de téléphoniste, où elle voit une carrière d'avenir pour de nombreuses jeunes filles, le développement toujours plus grand des services interurbains absorbant toutes les forces que libéreront peu à peu les installations du téléphone local automatique...

Voici quelques extraits de ces souvenirs:

... Ce fut en avril 1882 que je fis mon examen de postulante. Nous nous étions présentées 80 pour cette épreuve, et je sortis cinquième. Une année plus tard, soit en avril 1883, il y a donc plus de cinquante ans, je fis mon entrée au bureau.

A cette époque, un apprentissage de quinze jours, durant lequel il s'agissait de « mémoriser » les quatre cents numéros des abonnés¹, et de se

¹ Le réseau téléphonique de Genève compte actuellement 25.000 abonnés! (Réd.).

IN MEMORIAM

Mme Francine Benoit

Le groupe suffragiste de Lausanne est en deuil: il vient de perdre, après quelques jours de maladie et en pleine force de l'âge, un de ses membres les plus aimés et les plus fidèles, Mme Francine Benoit.

Féministe ardente et convaincue, Mme Benoit fut longtemps un membre précieux du Comité lausannois, où elle apportait toujours des opinions nettes et courageuses, un bon sens et une justesse de raisonnement remarquables.

Lors de la pétition suffragiste de 1920, elle fut une zélée collectrice de signatures: surmontant sa fatigue, elle grimpait les étages de maison en maison, discutant, persuadant, étudiant avec grand intérêt la psychologie des adversaires. Grande était sa joie lorsqu'une « conversion » avait abouti, ou lorsqu, dans des milieux populaires, elle rencontrait une de ces convictions suffragistes innées dictées par le simple bon sens.

Puis, ce qui la caractérisait, c'était sa grâce, son amabilité. Très maternelle, elle fut une mère tendre et exquise, adorable et adorée de ses trois enfants. Il faisait bon avoir affaire avec elle et personne, en la voyant, n'aurait osé prétendre et exquise, adorable et adorée de ses des viragos, des personnes dépourvues de charme et de sensibilité.

Femme extrêmement cultivée, maniant la plume avec une grâce et une facilité remarquables, elle a surtout rendu d'immenses services à la cause qu'elle aimait et qu'elle savait si bien défendre, en rédigeant chaque mois, et pendant de longues années, la « chronique féministe » à laquelle la Gazette de Lausanne veut bien ouvrir ses colonnes. La façon si habile, si imprévue, si éloquentes, dont elle savait développer ses sujets, ont certainement fait tomber bien des préjugés de ses lecteurs antiféministes, qui devaient, en la lisant, se reconnaître facilement vaincus et conquis.

Nous lui devons donc beaucoup, et son départ représente une perte irréparable pour notre petite phalange, et ses collègues ne sauront jamais lui être assez reconnaissantes de tout ce qu'elle a fait et de tout ce qu'elle a été pour elles, luttant de

toutes ses forces pour les aider de son intelligence compréhensive au travers des difficultés de la tâche. Le souvenir de sa belle personnalité restera au milieu de nous, lumineux comme l'étaient son regard et son sourire.

L. D.

Mme Bourgeois-Fontannaz

C'est avec une douloureuse stupéfaction que tous les amis de la musique comme tous les amis de l'enfance ont appris le décès, survenu le 1^{er} février à Genève, de Mme Bourgeois-Fontannaz fondatrice de cette Ecole nouvelle de piano, dont le vingtième anniversaire a été célébré il y a si peu de temps, Mme Bourgeois était en effet une de ces natures si vivantes et si actives, si riches d'initiatives et d'enthousiasme, qu'elle semblait devoir encore pendant de longues années se consacrer à cette œuvre qui la passionnait de l'enseignement de la musique.

Sortie brillamment du Conservatoire de Genève, Mme Bourgeois avait d'abord enseigné dans cette institutions, mais se sentant entravée par les règlements en vigueur de ce temps-là, elle s'était envolée de ses propres ailes pour pouvoir réaliser les principes de la pédagogie musicale qui lui tenaient à cœur, et avait ouvert en 1914 son Ecole de musique dans laquelle l'enseignement des diverses disciplines musicales (improvisation lecture à vue, transposition à vue, solfège, etc.) se fait simultanément, et non pas successivement, un équilibre dans l'enseignement de la musique étant ainsi créé que l'on ne pourrait trouver ailleurs. Les résultats de cette méthode nouvelle basée sur le sens pédagogique profond de son auteur comme sur son sentiment musical, on put les réaliser bien vite, et surtout dans ces belles manifestations du XX^e anniversaire, qui furent en quelque sorte le couronnement de l'œuvre entreprise avec tant de foi et continuée avec tant de cœur.

Sans être une féministe militante, Mme Bourgeois-Fontannaz s'intéressait à nos idées, et à notre journal, dont elle était une abonnée fidèle et sympathisante. A plusieurs reprises, elle avait su nous manifester cette sympathie de façon active, et l'on se souviendra sans doute comment elle avait organisé la partie musicale de notre

propre fête de XX^e anniversaire, il y a deux ans. Jamais nous ne faisons appel en vain à son intérêt et à son appui, si bien, que ce sont nos regrets personnels de féministes que nous tenons à joindre ici à tous ceux qu'expriment ses nombreux amis, comme tous ceux qui se sont spécialisés dans cette forme de la pédagogie qu'est l'enseignement de la musique. Car, initier une méthode nouvelle, en prouver le succès, déployer dans son application ses meilleures qualités de cœur, d'intelligence et de compréhension, n'est-ce pas là aussi une manière de donner raison à notre thèse de la valeur de la femme?

M. F.

M. Henri Minod

Nous nous en voudrions de ne pas saluer dans ce journal la mémoire de M. Henri Minod, qui fut pendant des années l'infatigable secrétaire de la Fédération abolitionniste internationale, menant avec une conviction et une persévérance admirables le bon combat contre le système odieux des maisons de tolérance.

Jeune ouvrier typographe, il avait été vaincu, à Neuchâtel, sa ville natale, de l'iniquité de la réglementation de la prostitution, par M. Aimé Humbert, l'un des premiers partisans dans notre pays de Joséphine Butler, et, depuis 1875, il se consacra de toute son énergie et de tout son cœur à la cause de justice qu'il avait choisie. Il fut assez heureux pour en voir peu à peu les succès, pour assister à la fermeture, les uns après les autres, de ces maisons, dont il savait démontrer l'horreur morale et matérielle avec autant de calme logique que de force dans le raisonnement; et si, au cours des dernières semaines qui ont précédé sa mort à près de 90 ans, il avait pu jeter un coup d'œil sur une carte d'Europe, que de changements dans la liste des pays réglementaristes n'aurait-il pas constatés! et surtout quelle transformation de l'opinion publique à ce sujet!

Nous femmes, nous féministes, pour lesquelles les principes auxquels Minod donna sa vie sont aussi des articles de foi, c'est avec respect et reconnaissance que nous nous inclinons sur sa tombe.

M. F.

Une fête en l'honneur de Mme Plaminkowa Sénateur de Tchécoslovaquie

Notre amie, Mme Plaminkowa, a fêté, le 5 février, son sixième anniversaire, qui a coïncidé avec la célébration des trente ans d'existence de la Société féministe tchécoslovaque Vypor, à l'activité de laquelle on doit les réformes féministes réalisées dans ce pays.

Nous publierons dans notre prochain numéro des détails sur la belle carrière de Mme Plaminkowa, lui envoyant aujourd'hui tous nos messages reconnaissants et nos vœux affectueux.

La loi sur les traitements des institutrices bernoises

...qui établissait des inégalités de salaires presque aussi scandaleuses qu'à Genève (il faut se souvenir que l'égalité de traitement entre maîtres et maîtresses d'écoles n'ayant jamais existé dans le canton de Berne, le taux nou-

veau d'infériorisation des femmes marquant un moindre recul) a été retirée, comme nous avons déjà eu l'occasion de le relever au cours d'un précédent article. Le 28 janvier dernier en effet, par 107 voix contre 71, le Grand Conseil bernois a refusé d'établir par ce moyen là l'équilibre financier du canton. L'article concernant les traitements des institutrices et des fonctionnaires de l'administration qui sont mariées a été renvoyé à la Commission, et l'on peut espérer obtenir encore des atténuations de ce côté-là.

Domage que cette décision ait été prise un mois trop tard pour servir d'exemple au Conseil d'Etat et aux députés genevois...

La femme mariée est-elle une personne?

Il peut paraître étonnant qu'une telle question puisse se poser; mais il n'y a pas besoin d'aller bien loin pour se sentir le droit, le devoir aussi,

de la poser, quand on voit l'injustice presque cynique des hommes qui décident, envers les femmes qui subissent leur décision. Puisqu'il n'y a qu'un seul homme au Grand Conseil de Genève pour défendre les intérêts des institutrices! Un seul!... cela dit tout!

Les quatre raisons essentielles pour lesquelles les individus cherchent à gagner de l'argent, qu'ils soient hommes ou femmes, sont:

- I. La nécessité.
- II. Le désir d'améliorer ou de maintenir leur situation personnelle ou familiale.
- III. L'ambition de faire et de bien faire ce qu'on désire faire.
- IV. L'appel de la vocation.

On trouve naturel qu'un jeune homme, même très riche, choisisse, une fois ses études terminées, une occupation quelconque; on s'indigne quand c'est une fille. On s'éleve contre l'argent que gagne la femme d'un modeste fonctionnaire, mais personne ne s'indigne qu'un homme, vivant dans le luxe et déjà très riche, ait encore une profession qui lui rapporte gros.

Quand les petits enfants font part de leurs bonnes intentions...

Un collaborateur de l'Œuvre a collectionné les réponses toutes spontanées des petits auditeurs du Guignol du jardin du Luxembourg à la question qui leur est posée, chaque jour différente:

...Il y a un concours de réponses. Répond qui veut. Ce sont les enfants eux-mêmes (ceux qui n'ont pas effectivement participé au débat) qui distribuent le prix.

Quand on demande à l'auditoire: « Quel est plus grand Français? » le premier prix va à « Pasteur, bienfaiteur de l'humanité », qui bat de plusieurs longueurs Napoléon, Henri IV et jusqu'à Jeanne d'Arc, laquelle était loin de s'attendre à ça.

Hier après-midi, il s'agissait de savoir ce que l'on emporterait de la maison s'il y éclairait un incendie.

Ils furent plusieurs filles et garçons qui se prononcèrent pour l'argent. L'argent et les bijoux!

Un grand — de douze ou treize ans — déclara le plus sérieusement du monde, qu'il s'enfermerait avec les balais et les plumeaux.

— Pour quoi faire?

— Pour faire le ménage, dans la nouvelle maison.

— Tu n'emporterais vraiment que ça?

Il réfléchit:

— J'emporterais aussi des chiffons pour essuyer les meubles...

Un autre n'eut pas une seconde d'hésitation.